



Déclaration liminaire – UNSA-Education 68
Comité Technique Spécial Départemental du mardi 8 avril 2014

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Spécial Départemental,

Cette année encore, la réunion du Comité Technique Spécial Départemental a été repoussée jusqu'à cette date tardive de début avril. La cause invoquée est cette fois les élections municipales. L'UNSA-éducation 68 dénonce, une fois de plus, le diktat des calendriers électoraux sur le fonctionnement des instances départementales, du mouvement du personnel et sur la préparation de la rentrée qu'il perturbe fortement.

D'ordinaire, ce comité technique était réuni début février ; il actait des mesures de carte scolaire s'appuyant sur des données assez fiables car relativement récentes. Cette année, l'UNSA-éducation 68 ne peut être que très dubitative sur la fiabilité des informations transmises par la Direction Académique.

Les dernières remontées exhaustives via la Base Elèves demandées aux directrices et aux directeurs d'écoles datent de novembre 2013, il y a donc plus de quatre mois ! Et durant cette longue période, les effectifs ont pu largement fluctuer, tant à la hausse qu'à la baisse. Pour preuve, et l'exemple est loin d'être isolé, cette classe de CP de la circonscription d'Andolsheim qui a dû accueillir pas moins de 7 élèves supplémentaires durant ce laps de temps...

L'UNSA-éducation 68 déplore qu'aucune sollicitation récente n'ait été effectuée par les IEN sous votre responsabilité. Des remontées d'effectifs en mars qui correspondent au plus près de la réalité du terrain auraient été, à coup sûr, pertinentes pour affiner les informations d'où découleront les mesures de carte scolaire.

Concrètement, que va-t-il se passer ? Aujourd'hui, tout d'abord, puis après-demain jeudi, lors de la réunion du CDEN, un certain nombre de mesures de carte scolaire va être soumise aux membres de ces instances. Comment les représentants des personnels pourront-ils remplir leur rôle si les documents que l'administration leur a fournis sont inexploitablement car obsolètes ?

Plus grave encore, à l'issue de ces réunions, des décisions seront actées. Elles auront inévitablement des conséquences sur le mouvement intra-départemental des personnels. En se basant sur des données erronées, il se peut certainement que des postes ferment alors qu'il n'y a pas lieu de les supprimer, et à l'inverse que des postes ne puissent être ouverts alors que les seuils sont dépassés.

Du point de vue des personnels, nous ne pouvons tolérer que des collègues soient nommés sur des postes qu'on sait d'ores et déjà non viables, pas plus que nous ne pouvons accepter que d'autres perdent le bénéfice d'une priorité.

LE SE-Unsa dénonce ces reports de dates et ces décisions obsolètes qui décrédibilisent la mission du CTSD et de ses membres.

Il demande qu'à l'avenir, les écoles et les personnels ne soient plus l'otage du calendrier d'élections politiques.

Ayant à cœur de contribuer à rendre le mouvement intra-départemental le plus efficace et le plus juste possible pour les personnels qu'il représente, l'UNSA-Education 68, a pour sa part, pris ses responsabilités en incitant l'ensemble des directrices et des directeurs à faire remonter les effectifs en leur possession.